



## Séance du jeudi 17 septembre 2015

### VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 10 septembre 2015		
Date d'affichage 10 septembre 2015		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Cession au 'Logis Familial Varois' – Projet avenue du 6° RTS</i>		
Vote pour à la majorité		
<b>POUR : 31</b>		
<b>CONTRE : 2</b> (GRISOLLE René, MAIRESSE Aude)		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre deux mille quinze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

#### Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline, LUNGERI Carine.

#### Procurations :

CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,  
CREMADES Laurence donne procuration à BERTRAND Huguette,  
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à MANDON-BONHOMME Céline,  
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René.

#### Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par arrêtés du 30 mars et 3 avril 2015, deux permis de construire ont été délivrés au 'Logis Familial Varois' pour la réalisation de 61 logements locatifs sociaux. Ces logements seront construits sur des terrains appartenant à la commune (parcelles cadastrées section AS n<sup>os</sup> 128 et 129 et volumes de la rue Polycarpe) et des terrains acquis par l'établissement public foncier PACA.

Il est proposé de céder ces parcelles et volumes (cf. plans joints) au 'Logis Familial Varois' pour un montant de 478 000 euros hors taxes. Il est précisé que les services des domaines ont évalué ces biens à :

- 801 000 euros pour les parcelles cadastrées section AS n<sup>os</sup> 128 et 129 par un avis du 11 mai 2015,
- 9 000 euros pour les volumes du sous-sol, rez-de-chaussée et étages de la rue Polycarpe par un avis du 30 juillet 2015.

Ce programme immobilier s'inscrit dans la politique de l'habitat menée par la commune. En effet, il est rappelé que ces logements sont comptabilisés dans l'objectif triennal 2014-2015-2016, établi par le préfet, qui est de 204 logements locatifs sociaux. De plus, il participera à la redynamisation du centre-ville.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à céder ce bien au 'Logis Familial Varois' aux conditions définies ci-dessus.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3112-1 ;

VU les délibérations du conseil municipal du 17 septembre 2015 de déclassement ;

VU les avis de France Domaine émis les 11 mai et 30 juillet 2015 ;

**CONSIDERANT** que la cession des parcelles cadastrées section AS n<sup>os</sup> 128 et 129 et des volumes de la rue Polycarpe au 'Logis Familial Varois' permettra la réalisation de 61 logements locatifs sociaux ;

**CONSIDERANT** que cette cession est réalisée dans un but d'intérêt général qui justifie une réduction du prix de cession par rapport à l'estimation des Domaines ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à la majorité des membres présents et de ses représentants**

- **AUTORISE** le maire à céder au 'Logis Familial Varois' les parcelles et volumes mentionnés ci-dessus pour un montant de 478 000 euros hors taxes ;

- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette cession.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

22 SEP. 2015

24 SEP. 2015





AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Loi n° 95-127 du 8 février 1995)

N° 2015-130V1347

Enquêteur : **Marion MATHLOUTHI**  
Téléphone : 04.94.03.81.41  
Télécopie : 04.94.03.81.86  
Mél: [marion.mathlouthi@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:marion.mathlouthi@dgfp.finances.gouv.fr)

**1. Service consultant :** COMMUNE DE SOLLIES-PONT  
Hôtel de Ville  
26 avenue du 6ème RTS  
83210 Solliès-Pont  
Vos références : 1284/2015/PST/SU/VT/FMA

**2. Date de la consultation :** Le 21/07/2015

**3. Opération soumise au contrôle :** Cession d'une emprise non bâtie avec division en volume dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier.

**4. Propriétaire présumé :** COMMUNE DE SOLLIES-PONT

**5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

COMMUNE DE : SOLLIES-PONT

CADASTRE – SUPERFICIE :

Section	Parcelle	Emprise (m <sup>2</sup> )	Adresse/Lieu-dit
	DPNC	67	Rue Polycarpe

NATURE – SITUATION :

Entre la parcelle AS 128 et AS 258, sur l'emprise de la rue Polycarpe, la cession porte sur 3 m<sup>2</sup> en RDC et 28 m<sup>2</sup> par niveau du futur bâti sur 3 niveaux (soit 64 m<sup>2</sup>). Le surplus (sous-sol et RDC) reste propriété de la commune dans le cadre d'une division en volume.

*Sous toutes réserves, bien non visité.*

**6. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :**

Au PLU de la commune de Solliès-Pont, le bien est situé en zone UA, zone correspondant au centre ancien dont il convient de préserver le caractère. L'urbanisation y est dense et les constructions y sont édifiées en ordre continu. Il s'agit d'une zone mixte à vocation principalement d'habitat, d'équipements publics et d'activités et services compatibles avec le caractère résidentiel de la zone. Implantation des constructions en ordre continu sur tous les niveaux, d'une limite latérale à l'autre dans une bande de 15 m à compter de l'alignement. Emprise au sol non réglementée. Hauteur maximale : 12 m.

7. **Origine de propriété** : Sans intérêt pour l'évaluation.

8. **Situation locative** : Estimation libre de toute location ou occupation.

9. **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE** :

La valeur actuelle du bien peut être estimée à 9 000 €.

10. **Observations particulières** :

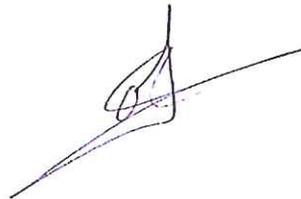
La présente estimation ne prend pas en compte les frais liés à la recherche d'amiante, de risques liés au saturnisme et d'insectes xylophages ni, éventuellement, le coût des traitements nécessaires (dans les parties bâties).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

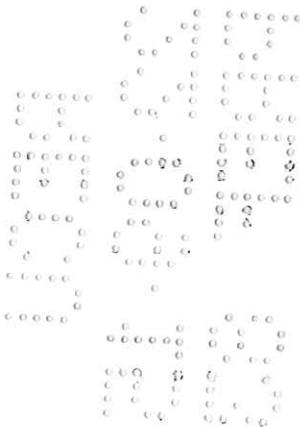
L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

A Toulon, le 30/07/15

Pour le Directeur départemental des finances publiques,  
L'Évaluatrice



Marion MATHLOUTHI  
*Inspectrice des Finances Publiques*





Division France Domaine  
Place Besagne  
CS. 91409  
83056 TOULON CEDEX

AVIS DU DOMAINE  
(Valeur vénale)  
(Loi n° 95-127 du 8 février 1995)

N° 2015-130V0950

Enquêteur : Marion MATHLOUTHI  
Téléphone : 04.94.03.81.41  
Télécopie : 04.94.03.81.86  
Mél: [marion.mathlouthi@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:marion.mathlouthi@dgfip.finances.gouv.fr)

1. Service consultant : LOGIS FAMILIAL VAROIS  
Groupe Logement français  
Avenue De Lattre de Tassigny – Case n°11  
83 107 Toulon cedex  
Vos références : OS/AD/3328/2015

2. Date de la consultation : Le 11/05/2015

3. Opération soumise au contrôle : Acquisition d'une unité foncière bâtie dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux.

4. Propriétaire présumé : COMMUNE DE SOLLIÈS-PONT

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

COMMUNE DE : SOLLIÈS-PONT

CADASTRE – SUPERFICIE :

Section	Parcelle	Superficie (m <sup>2</sup> )	Adresse/ Lieu-dit
AS	128	294	26 rue du 6 <sup>ème</sup> RTS
	129	457	
Total		751	

NATURE – SITUATION :

Au centre de l'agglomération, sur un terrain de belle configuration, l'hôtel de ville composé de :

- Un bâtiment principal de belle apparence, élevé de deux étages sur rez-de-chaussée avec un escalier extérieur à double rampe et perron d'accès au premier étage et comprenant ;
  - au rez-de-chaussée, un hall d'accueil, six bureaux, dégagements, sanitaires et annexes pour une surface utile de 150 m<sup>2</sup>,
  - au 1<sup>er</sup> étage, six bureaux, une véranda, dégagements et sanitaires couvrant 125 m<sup>2</sup>,
  - au 2<sup>ème</sup> étage, sept bureaux, dégagements et sanitaires couvrant 115 m<sup>2</sup>.
- Une construction annexe, datant des années 1985, élevée d'un simple rez-de-chaussée et à usage de bureaux pour une surface utile de 145 m<sup>2</sup>.

*Sous toutes réserves, bien non revisité.*

**6. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :**

Au PLU de la commune de Solliès-Pont, le bien est situé en zone UAi. Cette zone à caractère d'habitat, de services et d'activités commerciales est soumise aux risques d'inondation du Gapeau. La hauteur des constructions ne peut dépasser 12 m. COS non réglementé.

**7. Origine de propriété :** Sans intérêt pour l'évaluation.

**8. Situation locative :** Estimation libre de toute location ou occupation.

**9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :**

La valeur actuelle du bien peut être estimée à 801 000 €.

**10. Observations particulières :**

La présente estimation ne prend pas en compte les frais liés à la recherche d'amiante, de risques liés au saturnisme et d'insectes xylophages ni, éventuellement, le coût des traitements nécessaires (dans les parties bâties).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

A Toulon, le 10 juin 2015

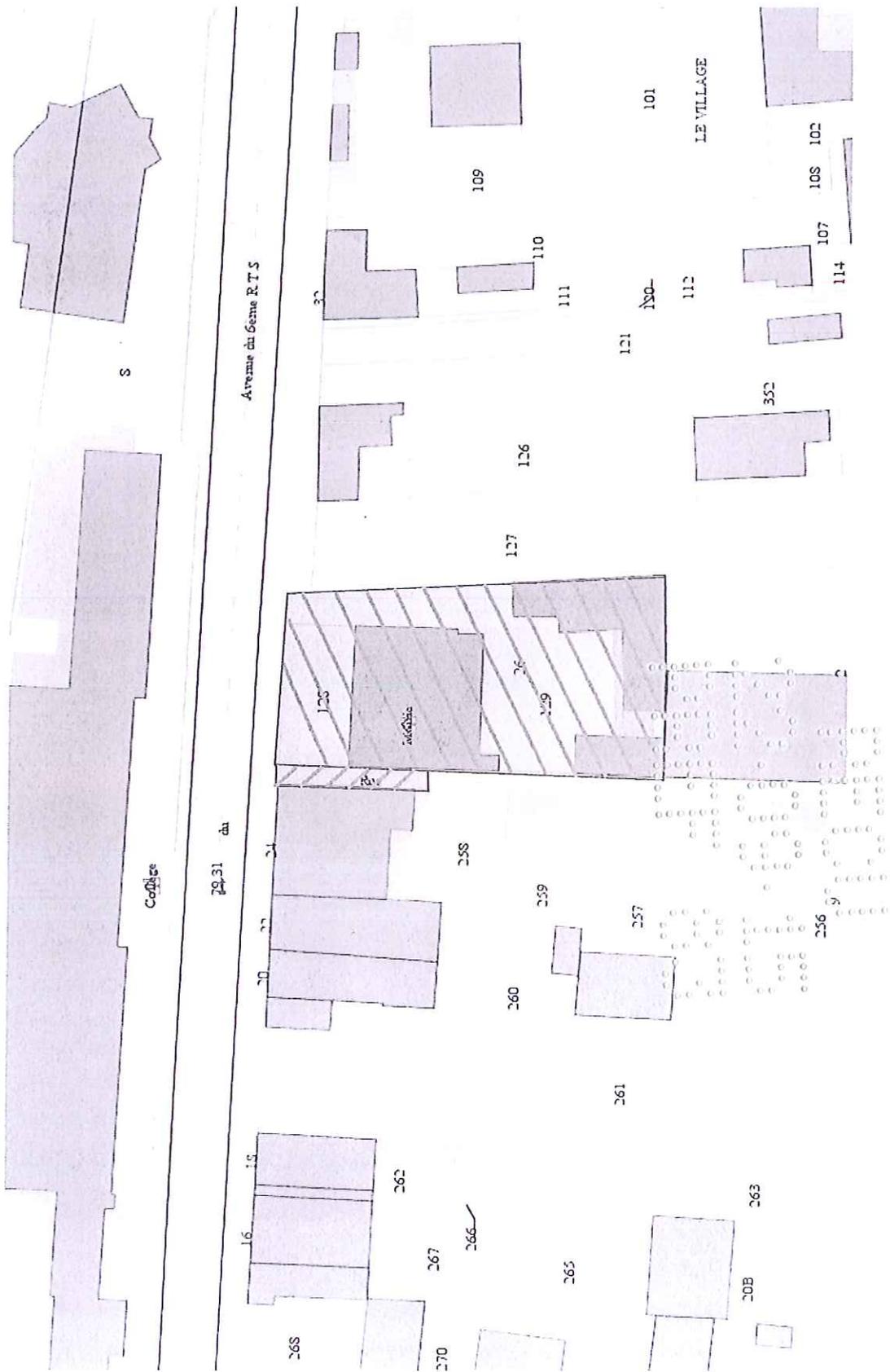
*Pour le Directeur départemental des finances publiques,  
La chef de la brigade d'évaluations domaniales*



Christine MOIGN  
*Inspectrice Divisionnaire*



cession au logis familial varois – Projet avenue du 6° RTS



cession au logis familial varois – Projet avenue du 6° RTS

